

Conditions générales régissant les prestations de LE CRIME

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à la relation entre Le Crime Productions SAS - 488 530 460 RCS Paris - APE : 5911B - SAS au capital de 10000 €, dont le siège social est situé 231 rue Saint Honoré 75001 Paris (ci-après « l'Agence ») et tout client (ci-après « le Client ») ayant commandé et bénéficiant des prestations.

Les CGV sont consultables sur le site lecrime.com et communiquées au Client sur demande. Un lien renvoyant aux CGV sur le site précité est indiqué sur le devis de l'Agence soumis au Client.

Objet et champ d'application

Les CGV sont applicables aux prestations fournies par l'Agence. L'acceptation du devis de l'Agence par le Client, manifestée par tout moyen, entraîne son adhésion pleine, entière et sans réserve aux CGV, le Client déclarant et reconnaissant ainsi en avoir une parfaite connaissance et renonçant de ce fait à toute clause contraire figurant dans les conditions d'achat ou autre document provenant du Client, sauf dérogation particulière expressément convenue par écrit par l'Agence et le Client.

Devis et commandes

Sur la base des demandes et besoins exprimés par écrit par le Client (ci-après le « Cahier des charges »), l'Agence émet un devis pour la réalisation des prestations demandées lequel est valable trente (30) jours. L'acceptation dans ce délai d'un devis par le Client, manifestée par tout moyen, vaut commande ferme et définitive de la prestation qui y est définie, selon les délais et les prix mentionnés ainsi que, à titre de condition essentielle et déterminante, acceptation des CGV (ci-après « la Commande »).

L'Agence rend les services convenus dans le devis accepté par le Client. Elle ne pourra être tenue de réaliser ce qui n'a pas été convenu. Toute modification du périmètre des prestations de l'Agence ou du planning convenu devra faire l'objet d'un accord écrit entre les parties et donnera lieu, le cas échéant, à l'émission d'un nouveau devis pour couvrir les prestations supplémentaires souhaitées par le Client. Les remaniements, modifications ou changements ultérieurs au devis demandés par le Client, ou qui n'avaient pas été anticipés/explicités par le Client dans le Cahier des charges soumis à l'Agence devront faire l'objet d'un accord ainsi que d'un devis spécifique.

Engagements réciproques

Outre les droits et obligations de l'Agence et du Client définis ci-après, les relations entre les parties sont régies par les règles professionnelles et les standards en vigueur. Il est précisé que l'Agence s'engage à accomplir et exécuter la prestation commandée par le Client, sur la base d'un devis préalablement établi par l'Agence en fonction du Cahier des charges

Sauf stipulation contraire, l'Agence n'est tenue à aucune exclusivité au bénéfice du Client.

Le Client s'engage à collaborer de bonne foi avec l'Agence pour favoriser l'exécution des prestations, conformément aux termes du devis et du Cahier des charges et à payer les factures de l'Agence aux échéances convenues, soit à trente (30) jours suivant émission de la facture, sauf, le cas échéant, l'acompte de 50% payable à la date de la Commande.

Annulation - Report - Résiliation

Eu égard au caractère ferme de toute Commande, en cas d'annulation d'une prestation par le Client après acceptation d'un devis de l'Agence, les frais payés par l'Agence ou restant dus malgré et/ou en conséquence de l'annulation sont dus à l'Agence. En outre, les honoraires de l'Agence au devis sont dus dans les conditions suivantes : 30 % du montant total en cas d'annulation plus d'une semaine avant la date prévue pour les premières prises de vues, 50 % du montant total en cas d'annulation moins d'une semaine avant la date prévue pour les premières prises de vues et 100 % du montant total en cas d'annulation moins de 48h de la date prévue pour les premières prises de vues.

En cas de report par le Client de l'exécution des prestations de l'Agence, l'Agence se réserve la possibilité de facturer au Client les frais supplémentaires résultant de ce report.

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations, l'autre partie pourra résilier le contrat après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse dans un délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception, sans préjudice de tout autre droit dont elle dispose, et notamment de réclamer les dommages et intérêts résultant de ce manquement. En particulier, dans les hypothèses où le Client formulerait des demandes et besoins non anticipés dans le Cahier des charges, de nature à empêcher la bonne réalisation des prestations de l'Agence et où le Client reporterait sans motif légitime l'exécution des prestations de l'Agence, celle-ci sera fondée à résilier le contrat sans que les sommes versées au titre des prestations commandées ne puissent faire l'objet d'aucun remboursement, le Client devant par ailleurs s'acquitter des sommes correspondant aux prestations réalisées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et non encore payées ainsi que des frais payés par l'Agence ou restant dus par elle malgré et/ou en conséquence de la résiliation.

Responsabilité

Le Crime Productions SAS - 488 530 460 RCS Paris - NACE : 5911B - SAS au capital de 10000 € -
EU VAT number : FR59488530460 - Web : www.lecrime.com - Email : camille@lecrime.com - Phone : +33677627403

Compte tenu de la nature de ses prestations l'Agence n'est tenue qu'à une obligation de moyens à l'égard du Client. Elle ne saurait en aucun cas être tenue à une obligation de résultat. L'Agence ne saurait être tenue responsable d'un dommage résultant :

- D'une faute ou d'une défaillance du Client, notamment s'agissant d'un défaut d'information ;
- D'un dysfonctionnement des outils du Client ;
- De la survenance d'un risque pour lequel elle aura alerté le Client au préalable ;
- D'un cas de force majeure au sens de l'article 1128 du Code civil en ce compris les incendies, inondations ou tout autre incident ayant causé la destruction totale ou partielle de l'Agence ou de l'un de ses prestataires nécessaires à l'exécution des prestations, ainsi que la grève ou le lock-out affectant l'Agence ou l'un de ses prestataires nécessaires à l'exécution des prestations ;
- De l'impossibilité d'exécuter sa mission dans les délais du devis en raison de l'adoption de mesures gouvernementales restrictives de la liberté de mouvement et/ou de réunion.

Garantie du Client

Le Client fera son affaire de toutes réclamations, actions et ou procédures formulées contre l'Agence qui auraient pour cause les documents et informations remis par le Client à l'Agence et la tiendra indemne de toutes revendications et condamnations prononcées contre elle à cette occasion.

Droit de propriété intellectuelle

Droits de l'Agence

L'Agence est titulaire des droits de propriété intellectuelle attachés à toutes ses créations quelles qu'elles soient (graphiques, techniques, intellectuelles...) qu'elle peut être amenée à concevoir pour le Client.

L'Agence cède au Client les seuls droits patrimoniaux de ses créations à l'exclusion de tout autre, pour les usages, prix, durée et territoires expressément convenus entre les parties, tels que mentionnés sur le devis et acceptés par le Client, sous réserve du complet paiement des sommes dues à l'Agence. Toute utilisation autre que celle prévue au devis ainsi que toute prolongation de la durée ou extension du territoire de l'autorisation initiale fera préalablement l'objet d'une nouvelle demande de droits soumise à autorisation écrite de l'Agence et faisant l'objet d'une rémunération complémentaire convenue par écrit entre les parties (sous réserve de l'obtention des droits et autorisations nécessaires à la prolongation de durée ou extension territoriale auprès de tiers détenteurs de droits sur des éléments intégrés ou exploités par l'Agence). Conformément à l'article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit est illicite et punie selon les lois relatives au délai de contrefaçon. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou procédé quelconque. L'Agence sera par ailleurs fondée à réclamer des dommages et intérêts en cas de contrefaçon.

Il est convenu que l'Agence sera autorisée à faire état sur son site internet et dans ses documents commerciaux des créations réalisées pour le Client, à titre de référence commerciale.

En sa qualité de diffuseur d'œuvre artistique, le Client s'engage à s'acquitter de la contribution de 1,1 % de la rémunération du photographe intervenu pour les prestations de l'Agence dans les conditions des articles L. 382-4 et R. 382-17 du Code de la sécurité sociale, auprès des organismes concernés. Les coordonnées complètes des auteurs et artistes ainsi que les informations nécessaires au règlement de cette contribution sont communiquées par l'Agence sur demande du Client.

Droit des tiers

L'Agence s'engage à obtenir des tiers concernés les droits et autorisations nécessaires à l'exploitation des travaux auxquels ils ont contribué ou des travaux dans lesquels leur image, interprétation et/ou attributs de leur personnalité seraient exploités, conformément aux besoins définis par le Client et aux utilisations convenues entre les parties. L'Agence tiendra le Client informé de l'étendue des droits et autorisations ainsi obtenus, de leur éventuelles limites (temporelles/territoriales) et si leur utilisation nécessite le paiement de sommes complémentaires. Le Client fera quant à lui son affaire, sous sa seule responsabilité, d'obtenir les autorisations et droits nécessaires à l'exploitation des éléments (photos, textes, graphisme, marques, logos, etc.) fournis par ses propres soins à l'Agence. En aucun cas, la responsabilité de l'Agence, ni celle de son auteur ne pourra être engagée en cas de litige avec des personnes, des œuvres ou des objets figurant sur les visuels livrés.

Informatique et Libertés

Le Client dispose d'un droit individuel d'accès et de rectification, de modification ou de suppression des données à caractère personnel le concernant, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés dite Loi Informatique et Libertés, en adressant un courrier simple à l'Agence.

Confidentialité

Toutes les productions, même inachevées ou non retenues, remises ou envoyées au Client par l'Agence demeure propriété

Le Crime Productions
SAS
231, rue Saint Honoré
75001 PARIS

de l'Agence et ne peuvent être communiquées par le Client à des tiers sous quelque motif que ce soit.

Loi applicable et attribution de juridiction

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des CGV est soumis au droit français. A défaut d'accord amiable, tout litige entre les parties sera soumis à l'appréciation des juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris.

BON DE COMMANDE

Société :

Nom et qualité :

Date :

Signature et cachet de la société, précédés de la mention manuscrite "Bon pour accord